



Duplicata de livret de famille

Il est possible d'en demander un :

- Soit en remplacement du premier –un duplicata en cas de perte, de vol, de destruction ou d'usure, de changement de filiation.
- Soit en complément d'un livret existant en cas de divorce, de séparation, de résidences séparées pour les parents.

Il suffit de compléter et signer un formulaire en mairie (accompagné d'un justificatif de domicile).

*Le service état civil vous accueille
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.*

Mairie de Sciez
614, avenue de Sciez – BP 20
74140 Sciez
Tél : 04 50 72 60 09
etatcivil@ville-sciez.fr